



**MAIRIE DE LHERM**  
Département de la Haute-Garonne  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2022

Date de convocation : <b>13 juin 2022</b>	Conseillers en exercice <b>27</b>  Présents : 23  Votants : 27  Absents excusés :	Le <b>20 juin 2022 à 19h00</b> , le Conseil Municipal de la commune de Lherm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PASIAN	
		<b>Présents</b>	MM. PASIAN, BRUSTON, PEYRON, MERCI, EXPOSITO, NOUNIS, COMORETTO, GIL, GAURIER, SACAREAU, GAULARD, MORO, RABARIJAONA, CAUQUIL, LESCAUT, BOULP, PHI-VAN-NAM, MOREAU, SABATHIE, VERGNHES, TURPIN, MIRASSOU, PUJOL
		<b>Procuratation(s)</b>	BOYE Brigitte à PASIAN Frédéric MICLO Olivier à PHI-VAN-NAM Mei-Ling SOBIERAJEWICZ Fatiha à VERGNHES Sylvia GIRARD Christophe à PUJOL Josiane
		<b>Absent(s)</b>	/
Date affichage :		<b>Secrétaire</b>	Madame Sandrine PEYRON

## Ordre du jour

- 1- Approbation offres de prêts bancaires pour le financement des investissements
- 2- Attribution des subventions pour les projets participatifs
- 3- Demande de subvention pour la création de pistes cyclables

## Décision prises par le Maire en vertu de l'article 2122-22

## Informations diverses

## Questions orales des différents groupes

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.  
La séance est ouverte à 19 heures.**

Le procès-verbal du 24 mai est adopté à l'unanimité.

<b>VOTE</b>	Pour	27
	Contre	-
	Abstention	-

## **1 – Présentation Association Aérodrome Muret-Lherm**

M. le maire a invité M. BOUYER Antoine, Président de l'association des usagers de l'Aérodrome pour présenter les activités et les projets en cours de l'aérodrome. L'aérodrome est implanté à 2/3 sur Lherm et 1/3 sur Muret. M. le maire a participé en juin à une réunion de retour d'expérience sur la journée AirExpo, en présence de Mme le Sous-Préfet, la Gendarmerie Nationale, l'Aviation Civile, le SDIS, le SAMU, M. le maire de Labastidette, le bureau d'Air Expo.

M. le maire prononce une suspension de séance le temps de l'intervention de M. BOUYER.

Arrivées de Mmes RABARIJAONA, MIRASSOU et MOREAU

A l'issue de la présentation et d'une séance de questions-réponses, M. le maire lève la suspension de séance.

## **2 – Approbation offre de prêts bancaires pour le financement des investissements**

M. le maire rappelle que le budget 2022 prévoit un emprunt de 700 000 € pour financer les investissements. Une consultation a été menée auprès de différents organismes. Il a été difficile d'obtenir

des offres de prêts au vu de la conjoncture économique nationale et internationale. Certaines banques ne prêtent plus aux collectivités, d'autres ne prêtent qu'à taux variable.

M. le maire propose de valider les offres de la Banque des territoires pour deux projets. Ils proposent une partie à taux fixe et une partie indexée sur le taux du Livret A.

Le taux d'intérêt est actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts et il est susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat.

a) Pour le financement des travaux de la salle polyvalente :

Prêt		Montant	Taux	Trimestrialité	Durée
Mobi Prêt	Ressource taux fixe BEI	273 853,50 €	1,76%	3 386,43 €	25 ans
	Ressource taux Livret A	76 146,50 €	Livret A +0,53%	916,85 €	25 ans
Total emprunt		350 000 €			

Le coût total estimatif de cet emprunt est de 80 238.51 €.

Les caractéristiques financières des prêts taux fixe BEI (Banque Européenne d'Investissement) :

- Durée de la phase de mobilisation est de 3 à 12 mois
- Échéances constantes et trimestrielles

Les caractéristiques financières taux indexé sur le Livret A :

- Durée de la phase de mobilisation de 5 ans maximum
- Amortissement prioritaire
- Échéances trimestrielles

M. Bruston demande ce que signifie « durée de la phase de mobilisation de 5 ans maximum ». M. le maire lui répond que la commune a 5 ans pour débloquer les fonds au fur et à mesure des besoins.

Ouïe l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver l'offre de prêt.

<b>VOTE</b>	Pour	27
	Contre	-
	Abstention	-

b) Pour le financement des travaux d'urbanisation de la RD 43b:

M. le maire explique que ce prêt a les mêmes caractéristiques que le précédent.

Prêt		Montant	Taux	Trimestrialité	Durée
Mobi Prêt	Ressource taux fixe BEI	203 356,09 €	1,76%	2 514,67 €	25 ans
	Ressource taux Livret A	146 643,92 €	Livret A +0,53%	1 765,69 €	25 ans
Total emprunt		350 000 €			

Le coût total estimatif est de 78 035.93€

Les caractéristiques financières des prêts taux fixe BEI :

- Durée de la phase de mobilisation de 3 à 12 mois
- Échéances constantes et trimestrielles

Les caractéristiques financières taux indexé sur le Livret A :

- Durée de la phase de mobilisation de 5 ans maximum
- Amortissement prioritaire
- Échéances trimestrielles

Ouïe l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver l'offre de prêt.

<b>VOTE</b>	Pour	27
	Contre	-
	Abstention	-

### **3 – Attribution des subventions pour les projets participatifs**

M. le maire rappelle que le budget 2022 prévoit une enveloppe budgétaire pour les projets participatifs d'investissement portés par des associations.

M. Bruston explique qu'à l'issue de l'appel à projet, 6 projets ont été déposés et retenus.

Plusieurs rencontres ont été organisés entre élus et associations. Au départ la totalité des projets dépassaient le budget de 8 300€. Après une réunion, les associations ont adapté leur budget afin que l'ensemble des projets rentrent dans l'enveloppe budgétaire prévue.

De plus, l'une des conditions de financement est que les projets doivent être portés par des associations. Aujourd'hui deux associations (atelier partagé et gratiféria) vont être créés afin de permettre la mise œuvre de ces projets. Chaque citoyen pourra voter sur la base de quatre critères pour les projets qu'ils préfèrent. Les enfants de l'ALAE et de l'espace jeunes seront également sollicités. Les résultats des votes seront publiés en septembre.

M. Turpin demande à quoi sert le vote ? M. Bruston explique qu'il est important que les citoyens se positionnent et qu'ils soient au courant des projets d'intérêt général qui sont mis en œuvre à Lherm. Mme Nounis explique que certaines associations sont déjà en relation et qu'ils ont prévus de collaborer pour faire fonctionner leur projet ou pour mutualiser des locaux. Par exemple un grille-pain défectueux déposé à la gratiféria, pourra être réparé par l'atelier partagé. Mme Nounis souligne également que sur 6 projets, 5 concernent les enfants et les jeunes. Le démarrage des projets est prévu pour l'automne.

M. le maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

N°	Nom	Association	Budget final
1	Atelier partagé	À créer	5 500,00 €
2	La Cour de récréation imaginée par les enfants	Les Lherminots	1 798,00 €
3	Lherm Labo Numérique	MJC Lherm	5 750,00 €
4	La Gratiféria	À créer	5 250,00 €
5	Verger participatif	Les Jardins du Riou Tort	1 307,50 €
6	Notre cabane lhermoise	MJC Lherm	4 394,50 €
	<b>TOTAL</b>		<b>24 000,00 €</b>

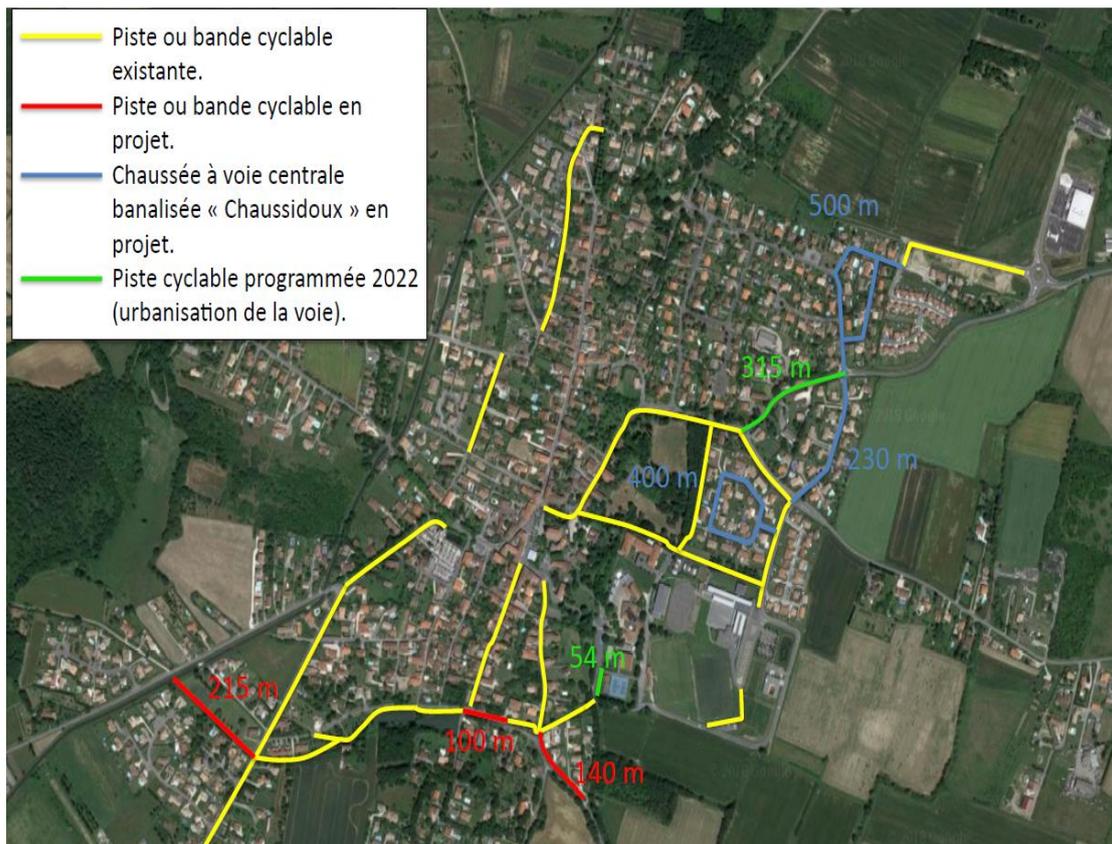
Ouïe l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver l'attribution des subventions d'investissements.

<b>VOTE</b>	Pour	27
	Contre	-
	Abstention	-

#### **4 – Demande de subvention pour la création de pistes cyclables**

La commune souhaite développer son linéaire cyclable et améliorer le maillage communal.

M. le maire présente la carte ci-dessous.



Dans le cadre de l'aménagement et de la qualification des Espaces Publics, la Région Occitanie peut apporter une aide financière à ce projet.

Il est proposé d'inscrire pour 2022, les travaux sur l'Esplanade Binaced-Valcarca pour un montant de 14 884.50€ et la voie douce RD43b d'un montant de 255 385 €.

Ouïe l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la demande de subvention à la région pour les projets pistes cyclables prévus en 2022.

<b>VOTE</b>	Pour	27
	Contre	-
	Abstention	-

## 5 - Décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122-23 du CGT

M. le maire présente les dépenses et les recettes engagées :

### a) Les dépenses

Objet	Bénéficiaire	Montant TTC
Fourniture Poteau incendie RD43b	MTP	1 710,52 €
Fournitures plantation été	SARL CLARAC	3 560,62 €
Location salle (problème air expo)	Ani Hall	3 200,00 €

La dépense de location de la salle Ani Hall est due à un arrêté préfectoral de la navigation aérienne notamment sur la zone de Sardelis en raison du passage de la patrouille de France et de la mise en place d'une zone de crash. La commune a pris connaissance de cet arrêté le vendredi, veille d'air expo. La salle des fêtes de Sardelis avait été réservé de longue date pour un événement familial par un particulier. Cet arrêté interdisant le passage dans la zone a empêché la tenue de cette manifestation. M. Campagne (propriétaire) et la famille ont contacté la commune afin de trouver une solution alternative d'urgence pour la tenue de cette fête familiale. M. le maire a contacté Mme le Sous-préfet afin d'obtenir un geste pour cette dépense imprévue.

### b) Les recettes

Objet	Montant TTC
Vente tracteur tondeuse Kubota	3 550,00 €

### c) Les actions en justice

Suite à la demande de précision sur les coûts des procédures évoquées lors du dernier conseil municipal, M. le maire présente les actions menées en justice avec les coûts des différentes procédures.

Sujet	Requérant	Tribunal compétent	Objet	Coût procédure	Jugement
Urbanisme	SCI propriétaire	Tribunal Administratif	Annulation délibération PLU du 17/09/2019	1 500,00 €	Non jugé
Urbanisme	Administré	Référé Tribunal Judiciaire	Annulation PV d'infractions	2 998,00 €	PV annulés la commune a fait appel
Urbanisme	Commune	Cour d'Appel Juge des Référé	Réforme de l'ordonnance des référés du 28/02/2022	2647,43 €	

Urbanisme	Commune	Référé Tribunal Judiciaire	Démolition et enlèvement d'installations illégales		Démolition et enlèvement d'installations illégales ordonnée par le juge avec mise à exécution à fin juillet
Urbanisme	Administré	Tribunal Administratif	Annulation arrêté autorisant un PC 20 G0041	0,00 €	Non jugé
Urbanisme	Administré	Tribunal Administratif	Annulation arrêté autorisant un PC 20 G0041	0,00 €	Non jugé
Personnel communal	Agent	Référé Tribunal Administratif	Suspension décision de sanction disciplinaire	6 013,00 €	Agent débouté
Personnel communal	Agent	Tribunal Administratif	Annulation décision de sanction disciplinaire	0,00 €	Non jugé

M. le maire précise que l'assurance de la commune, dans le cadre de la protection juridique, prend en charge une partie de ces coûts.

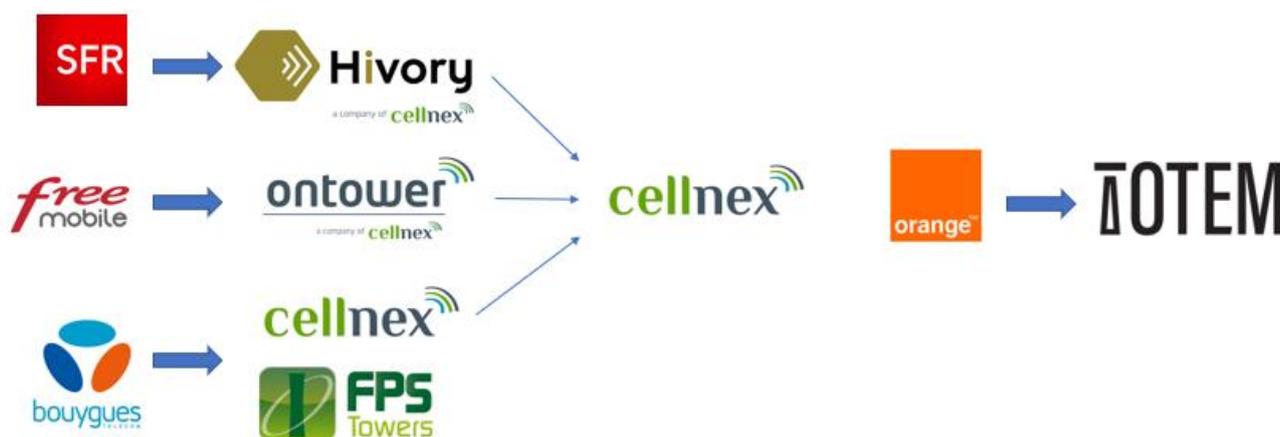
M. SABATHIÉ demande s'il y a un plafond de remboursement. M. le maire répond à l'affirmative.

## **6 - Informations diverses**

### a) L'antenne free

Le maire rappelle qu'une antenne Free a été mise en service en 2015 notamment sur la parcelle A 1810 sise avenue de Toulouse. Un bail avait été signé avec FREE MOBILE pour une durée de 8 ans avec un loyer annuel de 5000 € par an indexé sur l'indice BTA de la construction.

Suite à une réorganisation générale des opérateurs de téléphonie mobile dans laquelle les infrastructures sont transférées à des Tower Companies spécialisées dans l'hébergement d'équipements télécoms pour les opérateurs, le bail est transféré à la société OnTower adossée à FREE MOBILE.

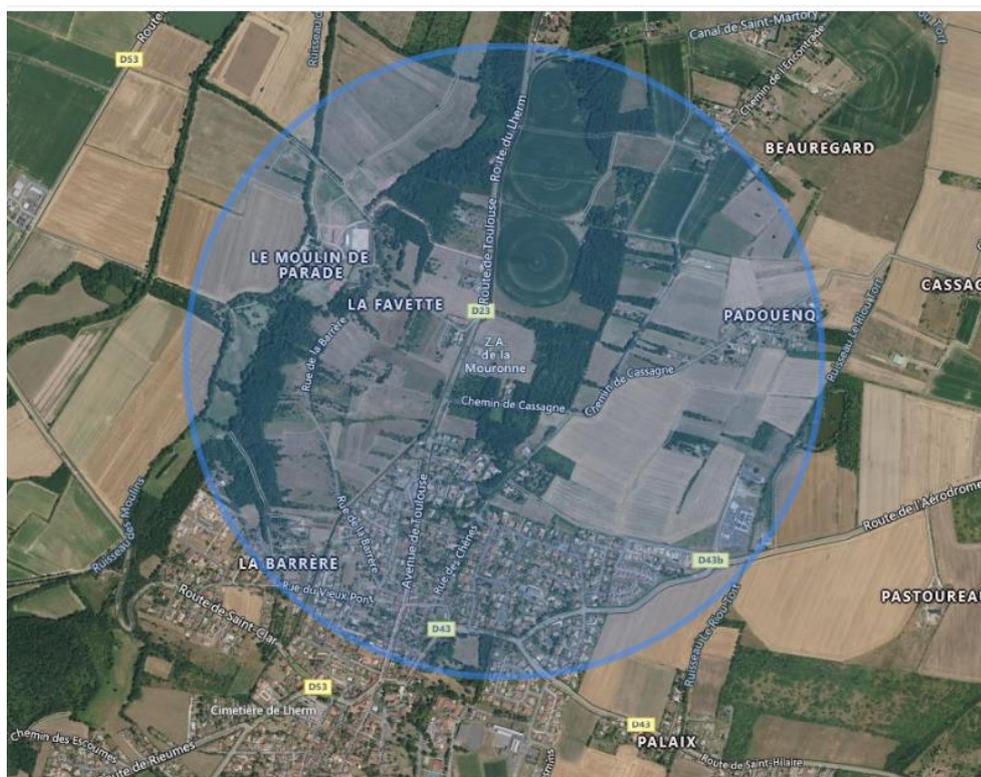


Le 17 février 2020, soit quelques semaines avant le premier tour des élections municipales, le maire en exercice a transféré le bail concernant cet emplacement à la société VALOCIME sans évoquer ce dossier avec l'exécutif municipal ni son adjoint en charge des réseaux.

Ainsi, depuis cette date, VALOCIME dispose ainsi de la jouissance complète et exclusive de l'emplacement et de l'infrastructure qui accueille les équipements de FREE MOBILE. La convention signée permet également de sous louer l'antenne à plusieurs opérateurs alors que le bail initial avait établi pour la seule société FREE MOBILE :

Voici quelques éléments associés à ce transfert de bail :

- Versement d'une réservation annuelle de 200 € pour l'emplacement jusqu'au 02/07/2023, date de mise à disposition de l'emplacement,
- Versement d'un montant initial de 1000 € TTC à la signature de la convention,
- Engagement d'un loyer annuel de 7200 € annuel à condition qu'une antenne soit installée sur l'emplacement.
- Convention établie pour 12 années
- Interdiction de toute autre équipement technique similaire dans un périmètre de 1000 m à proximité de l'antenne. Cet avenant interdit l'installation de nouvelles antennes dans le périmètre ci-dessous.



M. le maire précise qu'à ce jour, aucun opérateur de téléphonie n'est en partenariat avec la société VALOCIME et la société FREE MOBILE a d'ores et déjà annoncé qu'elle procèdera au retrait de ses équipements de téléphonie mobile et du pylône au plus tard le 02/07/2023 car elle juge les pratiques de VALOCIME inacceptables.

De ce fait, si la commune ne trouve pas une solution à cette situation de blocage, l'antenne FREE MOBILE qui couvre la commune sera démontée au plus tard le 2 juillet 2023 avec pour conséquence :

- La couverture réseau de l'opérateur FREE sur la commune sera très dégradée ou non assurée.
- Les revenus liés à cette antenne seront perdus pour le budget communal.

M. le maire présente plusieurs articles de presse qui exposent les pratiques de la société VALOCIME ainsi que les problèmes rencontrés par d'autres communes suite à la signature d'avenants similaires avec cette même Tower Company. Les plus pénalisés sont les petites communes.

M. le maire explique qu'en conséquence, plusieurs actions sont menées en parallèle pour permettre la continuité du service de téléphonie mobile FREE MOBILE.

- Accompagner FREE MOBILE dans la quête d'un nouveau site pour implanter une nouvelle antenne sur LHERM. Trois sites ont été identifiés hors du périmètre réservé par VALOCIME. Des survols par un drone ont déjà été effectués pour procéder aux études radio.
- Examiner la légalité de la convention signée par le précédent maire en février 2020.

Mme NOUNIS demande quelle est la marge d'action pour les abonnés.

M. le maire indique que les abonnés n'auront pas vraiment de marge d'action, si ce n'est de se plaindre à leur opérateur FREE MOBILE pour une mauvaise couverture ou interruption du service.

M. SABATHIÉ demande à quelle date le camion d'orange fibre reviendra. M. le maire explique que suite à la canicule leur venue prévue le 17 juin 2022 a été annulée. Pour l'instant, il n'autorisera plus la venue du camion Orange tant que le problème lié à l'incident du poteau Orange détruit par un automobiliste ne sera pas résolu. Cette installation dessert les chemin Larrieu, Sébastien, des Lanés et l'entreprise Paradis des Plumes. Un technicien Orange a précisé que l'incident serait remonté au siège à Paris dès le lendemain que les réparations seront faites dans les 2-3 jours. M. le maire indique que plus de 15 jours après l'accident, le réseau n'est toujours pas rétabli. De ce fait, M. le maire n'accordera l'autorisation de la venue du camion Orange que lorsque les usagers lhermois auront de nouveau du réseau ADSL/téléphonie. Un tel traitement des usagers est inacceptable de la part d'Orange seul propriétaire du réseau cuivre.

M. le maire informe le conseil que certains opérateurs ont commencé à installer la Fibre FTTH chez certains abonnés.

#### b) Rapport des comités consultatifs et informations diverses

M. BRUSTON fait le point des travaux en cours.

Les travaux de la halle vont se terminer cette semaine avant le début de la fête locale. Il explique que M. MICLO cherche une solution alternative afin de ne pas installer le filet anti-pigeons sous la charpente au niveau horizontal prévu au départ. En effet la charpente est jolie telle quelle, il serait dommage d'installer ce filet.

Concernant la salle polyvalente, la toiture est non conforme, il n'y a pas de ventilation alors que c'est obligatoire. L'entreprise n'accepte pas la solution de la lame d'air si la commune installe leur produit. Ils proposent d'installer 14 ventilations 46 cm par 46 cm. Cette solution surélève de 26 cm la toiture sur 2 rangés de 7, remettant en cause l'esthétique de la salle. Les ABF (Architectes des Bâtiments de France) ont refusé cette solution. Le système de toiture chaude avec un isolant intégré a été retenu. Aujourd'hui le problème est l'approvisionnement des matériaux pour ce système. Suite au retard les associations et les écoles ont pu réinvestir les lieux pour continuer leurs activités. Le début des travaux est prévu en septembre.

La commune a répondu à un appel à projet ADEME pour la géothermie permettant d'obtenir jusqu'à 90% de subvention.

Concernant l'extension du réseau de chaleur l'EHPAD (groupe Korian) est très intéressé par ce projet. Par contre la 3CG n'a pas répondu à nos sollicitations. M. MICLO a prévu d'interpeller les élus lors du prochain conseil communautaire.

Le comité consultatif développement durable et écologie n'a finalement pas déposé de candidature auprès des territoires engagés par la nature car le dossier n'est pas assez avancé. Le comité est en relation avec l'association nature en Occitanie. Le lac de Coucours ne présente pas un intérêt écologique suffisant pour déposer un dossier auprès du département pour être qualifié d'espace naturel sensible. Par contre en y intégrant le bois des Escoumes qui est plus riche cela sera possible.

Mme RABARIJAONA explique que dimanche aura lieu le recensement des nids d'hirondelles sur la commune. Le but est de préserver les hirondelles avec la fabrication éventuellement de nids par les enfants du centre de loisirs de la MJC. Pour information il est interdit de détruire les nids d'hirondelles. De plus, le comptage des oiseaux est prolongé.

M. BRUSTON explique que le nouveau programme de plantation travaillé avec l'association « Arbres et Paysages d'Autan » prévoit la pose d'une haie aux jardins collectifs, sur le triangle à l'angle du Pré-

Cahuzac, et à côté du chemin de Tutau devant la résidence avec des arbres fruitiers en entourant le bassin d'orage. L'association va passer pour faire le point sur les précédentes plantations. Au vu de la canicule, les agents techniques sont vigilants quant à l'arrosage de ces nouvelles plantations.

M. MORO soulève que certaines plantations sont régulièrement volées.

M. MERCI informe le conseil qu'une liste dans le cadre du plan canicule a été mise en place. Les membres du CCAS appellent environ 130 personnes pour prendre des nouvelles et faire le point sur leurs conditions au vu de ces fortes chaleurs.

M. EXPOSITO explique que Fibre 31 installe la fibre sur la commune. Ils peuvent organiser des réunions publiques si les communes les sollicitent. Cela permettrait d'informer les citoyens sur l'installation de la fibre. L'installation est gratuite à condition que le câble passe dans le fourreau sans effort.

Mme NOUNIS informe que les prochains comités de quartier se réuniront le 16 et le 23 septembre. Des regroupements ont été fait par quartiers en raison de problématiques identiques ou d'un rééquilibrage par rapport au nombre d'habitants de chaque quartier.

#### c) Les prochains Conseils Communautaires

23/06/2022 – 19h à Cazères

08/09/2022 – 19h à Rieumes

06/10/2022 – 19h à Le Fousseret

10/11/2022 – 19h à Cazères

01/12/2022 – 19h à Rieumes

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 21h30

*Le présent compte-rendu est affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.*

**La secrétaire de séance,**  
Sandrine PEYRON



**Le maire,**  
Frédéric PASIAN

